



Communiqué de presse

Montreuil, le 5 juin 2026

Signature de l'avenant n°1 à l'Accord national des centres de santé : une étape importante pour reconnaître le rôle des centres de santé dans la transformation du système de santé

À l'issue des négociations menées avec l'Assurance Maladie, la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS) reconnaît, par sa signature, les avancées de l'avenant n° 1 à l'Accord national des centres de santé, tout en rappelant les attentes qui demeurent.

Dans un contexte marqué par les difficultés d'accès aux soins, l'augmentation des besoins de santé de la population et la nécessité de renforcer les organisations de soins de proximité, cet avenant constitue un signal positif en faveur des centres de santé.

La FNCS salue plusieurs avancées qu'elle a portées tout au long des négociations : la valorisation des actions de prévention menées par les centres par le Forfait Santé Publique ; des dispositions conventionnelles adaptées aux centres de santé à public spécifique (centres de santé étudiants, centres de santé pour migrants et centres de santé de Mayotte).

Par ailleurs, la création du réseau France Santé marque une reconnaissance du rôle des centres de santé dans l'amélioration de l'accès aux soins et le maillage territorial d'une offre de santé de proximité. L'accueil de nouveaux patients, le renforcement des dispositifs liés à la précarité et à la vulnérabilité, la reconnaissance des actions conduites en matière de prévention, de santé mentale et de coordination des parcours vont dans le sens des orientations défendues de longue date par la FNCS.

L'avenant traduit également une meilleure prise en compte de la réalité des missions assurées quotidiennement par les centres de santé.

Il constitue une avancée réelle pour les centres de santé sans répondre cependant à tous les enjeux auxquels ils sont confrontés. Il ouvre des perspectives importantes mais devra continuer à évoluer afin de mieux reconnaître, par des financements adaptés et suffisants, comme par des indicateurs pertinents, la valeur du travail en équipe, de l'approche pluriprofessionnelle, de l'accompagnement des patients complexes et des missions d'intérêt général des centres de santé.

Pour la FNCS, les avancées obtenues doivent soutenir rapidement les centres de santé en fonctionnement et contribuer au développement d'une offre de soins accessible à tous, sans dépassement d'honoraires et au plus près des besoins des territoires par la création de nouveaux centres.

La Fédération sera pleinement mobilisée pour accompagner les centres de santé dans la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et pour préparer les prochaines échéances conventionnelles, notamment celles relatives à l'ancrage territorial, à la santé publique et aux nouveaux modes de rémunération issus des expérimentations de l'article 51.

La FNCS le rappelle, investir dans les centres de santé, c'est investir dans un modèle capable de répondre aux grands défis de notre système de santé : les inégalités sociales et territoriales de santé, la progression des maladies chroniques, le vieillissement de la population, les difficultés d'accès à un médecin traitant, ainsi que le besoin croissant de coordination des parcours.

Contacts presse

Dre Hélène Colombani, Présidente de la FNCS – Tél. : 06 68 05 94 20 – president@fncs.org
Dre Jeanne Villeneuve, Secrétaire générale – Tél. : 06 98 41 34 94